



Motor Club Hannutois A.S.B.L.

EPREUVE : **Course de Côte de SY (Ferrières)**

DATE : 18 & 19 avril 2026

ORGANISATEUR : Motor Club Hannutois A.S.B.L. N° D'ENTREPRISE : 0415 025 188

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE:

Café – Restaurant « Le Cheval Blanc », rue de Luins, 3 à SY (Ferrières)

REGLEMENT PARTICULIER

I TIMING

04/03/2026		Début des engagements via la plate- forme "engagement" de l'ASAF, uniquement. (voir Art. 3.3.9 du RSG)
11/04/2026	20h00	Clôture des inscriptions à droits simples
14/04/2026	20h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 20%
17/04/2026	20h00	Clôture des inscriptions à droits majorés de 30%
14/04/2026	22h00	Affichage de la liste des engagés. Parution via les réseaux sociaux (Facebook, Site internet, etc.)
18/04/2026	16h00	Ouverture du Secrétariat et des Vérifications Administratives
	16h10	Ouverture des Vérifications Techniques
	19h00	Fermeture du secrétariat et des Vérifications Administratives
	19h10	Fermeture des Vérifications Techniques
19/04/2026	7h30	Ouverture du secrétariat et des Vérifications Administratives
	7h35	Ouverture des vérifications techniques complémentaires
	8h30	Séances d'essais obligatoires
	10h30	Clôture des Vérifications Techniques et administratives
	12h00	Fin des séances d'essais
	12h00	Affichage de la liste "officieuse" des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ
	12h30	Officialisation de la liste des véhicules et pilotes qualifiés à prendre le départ.
	12h30	Début des montées officielles
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent chronométré, affichage des résultats finaux officiels
		30' après l'affichage des résultats officiels, <u>affichage des résultats OFFICIAISES</u>
		30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

II ORGANISATION

L'ASBL **Motor Club Hannutois A.S.B.L.** organise, les **18 & 19 avril 2026** la **Course de Côte de SY, 48^{ème} édition**. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

III GESTION DE LA COURSE

o Directeur de course :	JADOT Joseph	Lic. ASAF : 403
o Directeur de course adjoint principal :	JADOT Jérôme	Lic. ASAF : 418
o Directeur de course adjoint :	BOLLY Laurette	Lic. ASAF : 632
o Directeur de course adjoint :	DORMAL Jean-Claude	Lic. ASAF : 415
o Directeur de la sécurité :	BORLEZ Robert	Lic. ASAF : 534
o Directeur de la sécurité adjoint principal :	JAMOUL Eric	Lic. ASAF : 629
o Directeur de la sécurité adjoint :	DELDIME Didier	Lic. ASAF : 636
o Directeur de la sécurité adjoint :	SLEYPENN Bernard	Lic. ASAF : 635
o Chef de la sécurité de la côte :	MAERVOET Nathalie	Lic. ASAF : 529
o Secrétaire du meeting :	MASSET Fanny	Lic. ASAF : 90138
o Secrétaire du meeting adjoint :	REMACLE Françoise	Lic. ASAF : 637
o Secrétaire du meeting adjoint :	WUIDAR Emilie	Lic. ASAF : 90127
o Chargé des relations avec les concurrents :	CHARLIER Thierry	Lic. ASAF : 413
o Chargé des relations avec les concurrents :	JAMOUL Olivier	Lic. ASAF : 631
o Chargé des relations avec les concurrents :	JAMOUL Daniel	Lic. ASAF : 630
o Chargé des relations avec les concurrents :	SLEYPENN Michel	Lic. ASAF : 634
o Responsables du parc des coureurs :	DAXHELET Louis, DIET Emile, JAMOUL Olivier & VANOOTIGHEM Francis	
o Bureau des calculs :	WATHELET Philippe & PIRSON Karine	
o Chronométrage :	départ : CLEMENS M., FUMAL M., DENAYE L., WUIDAR E.	
	arrivée : FRANKENNE J., VIGNAUX Th.	
o Secours médicaux :	C.R.S.	
o Médecin :	C.R.S.	
o Equipe médicale :	C.R.S.	
o Equipe de désincarcération :	C.R.S.	
o Ambulances :	AMBUCE Rescue Team	Nombre : 2

IV OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE PAR LE POUVOIR SPORTIF

- Commissaires sportifs ASAF	Président de Collège :	RESTIAUX Fabienne	Lic. ASAF :731
	Membre :	OLIJNYK Georges	Lic. ASAF :421
	Stagiaire :	DE CONINCK Fabienne	Lic. ASAF : 689
- Commissaires techniques ASAF	Président de Collège :	SAINT-REMY Guy	Lic. ASAF :406
	Membre :	FRANKENNE Jacques	Lic. ASAF :435
	Stagiaire :	LIBOIS Alvin	Lic. ASAF :90291
	Secrétaire :	SCHULJENKO Nicole	Lic :ASAF:409
Inspecteur- Sécurité (ASAF):		LEJEUNE Guy	Lic. ASAF : 728

V PERMANENCES

- Jusqu'au 17/04/2026 à 20 heures : **JADOT Jérôme** ☎ 0496/364362 ✉ info@motorclubhannutois.be ...
JADOT Joseph ☎ 0471/205 702 ✉ info@motorclubhannutois.be
- A partir du 18/04/2026 à 12 heures : **JADOT Jérôme** ☎ 0496/364362 et **JADOT Joseph** ☎ 0471/205 702
- Après l'épreuve : **JADOT Jérôme** ☎ 0496/364362 ✉ info@motorclubhannutois.be ...
..... **JADOT Joseph** ☎ 0471/205 702 ✉ info@motorclubhannutois.be
- Site Internet: www.motorclubhannutois.be

VI PARTICULARITES

Article 1 : Définition – Eligibilité

Type d'épreuve	Course de côte	Voir RP CC/Sp Art 2.3
----------------	-----------------------	-----------------------

Championnat FWB	OUI	Voir RP CC/Sp Art 2.9
Championnats CSAP	Toutes CSAP	Voir RP CC/Sp Art 2.9
Epreuve OPEN	NON	Voir RP CC/Sp Art 16
Epreuve jumelée RACB	NON	Voir RP CC/Sp Art 20

Article 2 : Licences

Délivrance de TPen Histo-Démo	OUI	Voir RSG Art 2.3.
-------------------------------	------------	-------------------

Article 3 : Parcours

3.1. Situation précise : **route de Sy à Vieuxville**

3.2. Longueur de la côte : **2200 mètres**

3.3. Largeur moyenne de la route : **5 mètres**

Départ : 100 mètres avant le pont sous le chemin de fer, rue de Luins à Sy (altitude 90 mètres)

Arrivée : au sommet de la côte vers Vieuxville (altitude 219 mètres)

Article 4 : Sécurité

4.1. Comportement irresponsable des participants (Toutes Divisions) - Voir Art. 3.5 du RP CC/Sprints

4.2. Pénalité pour comportement irresponsable ou inadéquat en **Histo-Démo** Voir Art. 3.5 du RP CC/Sprints

Article 5 : Véhicules

Véhicules ouverts	OUI	Voir RP CC/Sp Art 4.1.
Division Histo-Démo	OUI	Voir RPCC/Sp Art 4.6.
Division Accès	NON	Voir RPCC/Sp Art 4.7.

Division 1 : Classe 1 : de 0 à 1400cc
 Classe 2 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
 Classe 3 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
 Classe 4 : + de 2000cc

Division 2 : Classe 5 : de 0 à 1400cc
 Classe 6 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
 Classe 7 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
 Classe 8 : + de 2000cc

Division 3 : Classe 9 : de 0 à 1150cc
 Classe 10 : au-delà de 1150cc jusqu'à 1400cc
 Classe 11 : au-delà de 1400cc jusqu'à 1600cc
 Classe 12 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
 Classe 13 : + de 2000cc

Division 4 : Classe 14 : Kart-Cross jusqu'à 650cc, 4 cylindres ou jusqu'à 850cc, 3 cylindres.
 Classe 15 : de 0 à 1600cc
 Classe 16 : au-delà de 1600cc jusqu'à 2000cc
 Classe 17 : + de 2000cc

Article 6 : Engagement

6.1. Procédure

Engagement en ligne sur www.asaf.be			
Payement sur le compte BE47 1450 5516 6080			
Intitulé : Motor Club Hannutois			
Communication : CC SY + NOM Prénom + Division/Classe			
Catégorie	Jusqu'au 11/04/2024 (Droits simples)	Jusqu'au 14/04/2026 (Droits majorés 20%)	Jusqu'au 17/04/2026 (Droits majorés 30%)
Engagement Divisions 1-2-3	130 €	156 €	169 €
Engagement Division 4	130 €	156 €	169 €
Engagement Histo-Démo	130 €	156 €	169 €
Numéro de course	0.5€/chiffre – Gratuits en Histo-Démo		

6.2. Le nombre de véhicules maximum admis

Divisions 1-2-3	95	Voir RP CC/Sp Art 4.2, 4.3., 4.4.
Division 4		Voir RP CC/Sp Art 4.5.
Histo-Démo	15	Voir RPCC/Sp Art 4.6.

Le nombre **cumulé** des participants admis au départ s'élève à **110**

Article 7 : Vérifications administratives

Date	Veille de l'épreuve (18/04)	Jour de l'épreuve (19/04)
Heure	16 h 00 à 19 h 00	7 h 30 à 10 h 30
Endroit	Café – Restaurant « Le Cheval Blanc », rue de Luins, 3 à SY (Ferrières)	

Article 8 : Vérifications Techniques

Date	Veille de l'épreuve (18/04)	Jour de l'épreuve (19/04)
Heure	16 h 10 à 19 h 10	7 h 35 à 10 h 30
Endroit	Dans le chapiteau situé dans le Parc des Coureurs, rue de Luins à SY,	

Article 9 : Essais

Une séance d'entraînements aura lieu **le 19/04/2026 de 8 h 30 à 12 h 00.**
(Voir Règlement Particulier Courses de Côte et Sprints, Art. 9.1.)

Article 10: Course

10.1. Le départ de la 1^{ère} montée **officielle** est prévu à **12 h 30.**

10.2. Le classement sera établi :

- **En tenant compte du meilleur temps réalisé si 2 montées officielles ont eu lieu.**
- **En additionnant les deux meilleurs temps réalisés si 3 montées officielles ont été disputées.**

N.B. : Si 3 montées officielles sont organisées, il n'est pas obligatoire de participer aux 3 montées pour être classé. Il est par contre obligatoire d'avoir terminé deux montées, pour l'être.

Article 11 : Divers

- 11.1.** La publication de la liste des inscrits se fera le 19 avril à 12 h 00 sur le tableau d'affichage.
- 11.2.** L'affichage des résultats se fera sur le panneau d'affichage situé sur le bureau de calcul.
- 11.3.** Le parc des Coureurs est situé rue de Luins à SY.

Article 12 : Classements – Remise des prix – Coupes et Trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront **30 MINUTES APRES**

L'OFFICIALISATION DES RESULTATS

- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
- 12.1.** Classement par CLASSES.
- 12.2.** Classement INTER-ECURIES des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.3.** Classement INTER-ECURIES de la Division 4.
- 12.4.** Première Dame des Divisions 1, 2 et 3 réunies
- 12.5.** Première Dame de la division 4
- 12.6.** Classement GENERAL des Divisions 1, 2 et 3 réunies.
- 12.7.** Classement GENERAL de la Division 4.

Article 13 : Dispositions diverses

- 13.1.** Tous les cas ou sujets non repris au présent Règlement sont prévus par le Règlement Sportif Général et le Règlement Particulier des Courses de Côte/ Sprint **de l'ASAF auxquels les participants sont tenus de se conformer.**
- 13.2.** Si des raisons de force majeure ou importantes le justifient, l'organisateur, en accord avec les Commissaires Sportifs, se réserve le droit d'apporter au présent règlement les modifications qui s'imposent.
- 13.3.** Si l'épreuve devait être annulée, l'organisateur ne pourrait être rendu responsable vis-à-vis des participants et ne serait tenu qu'au remboursement des frais de participation versés.

VII APPROBATION

Le présent règlement a été approuvé par :

FRANKENNE Jennifer pour la CSAPLiège Lic. N°416 en date du 03/02/2026

LIEMANS Katia pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N°902 en date du 07/02/2026

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

LEJEUNE Guy, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 728, en date du 10/01/2026

Votre inscription doit se faire en ligne uniquement.

Tous les documents annexes s'y rapportant seront automatiquement générés par l'application "engagement en ligne" et vous seront transmis par courriel dès que la procédure sera complètement et officiellement finalisée.

Formulaire de demande de TP"L" (valable pour un meeting)

Pour les demandeurs MAJEURS

Uniquement valable dans la Division Histo-Démo des Courses de Côte

 Association Sportive Automobile Francophone Rue de l'île Dossai, 12 – 5300 Sclayn Tel. : 085/27.14.60 E-mail : secretariat@asaf.be Site Internet : www.asaf.be	<u>Selon le choix de l'organisateur*</u>, la présente demande : - Est à rentrer en même temps que l'inscription en ligne de l'épreuve pour laquelle le TP est sollicité et le montant du droit est à ajouter à celui de l'engagement ; - Est à remettre au secrétariat le jour de l'épreuve, où le droit du TP sera perçu par l'organisateur ou par un CS de l'ASAF. <i>*Voir RP de la manifestation pour connaître la procédure choisie</i>	Réservé au secrétariat de l'ASAF N° 2026 <table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table> N° du T.P. pour l'épreuve : <table border="1"> <tr> <td></td><td></td><td></td> </tr> </table>									
Les candidats DOIVENT compléter le formulaire dans son intégralité en MAJUSCULES											
Nom de l'épreuve : Course de côte de SY		Date : 19 avril 2026									

Certificat médical (Médecin de famille) : NON Attestation non-contre-indication à la pratique du sport automobile, suffisante (Voir ci-dessous)		☐ TP- L (25 €)	
Expérience requise : NON			
Province :		Je possédais une licence l'année précédente ou avant :	OUI / NON
Nom :			
Prénom :			Sexe : H F X
Rue :		N° :	Bte :
Pays :	C.P. :	Localité :	
Né(e) le :	- -	Nationalité :	Permis de conduire : OUI / NON Depuis + de 3 ans : OUI / NON
Téléphone fixe :	/	GSM :	/
E-mail :			

Age minimum : 18 ans (Voir également RSG, Article 2)

Abandon de recours participants - Attestation d'aptitude - RGPD - Déclaration à signer par le demandeur

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre :

l'ASAF et les CSAP. ;

le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ;

le ou les organisateurs de la manifestation ;

d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ;

les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ;

les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ;

les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ;

pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

Par ma signature, je certifie sur l'honneur :

- être en possession de mon permis de conduire si l'activité pratiquée l'exige et m'engage à notifier à l'ASAF toute modification ou suspension de celui-ci ;
- que je m'engage à ne pas faire usage de drogues dites illégales ; je suis d'accord de me soumettre, lors de compétitions, aux contrôles effectués par la Fédération ou l'autorité de contrôle antidopage compétente, ainsi qu'aux contrôles du taux d'alcoolémie
- que j'ai pris connaissance des règlements qui régissent les épreuves automobiles organisées sous l'égide de l'ASAF et que je m'engage à les respecter sans réserve ainsi que tous les règlements dérivés, dont ceux, particuliers, des épreuves.
- que je m'engage à déclarer à la compagnie d'assurance AXA, via le courtier Roland LADURON & MORSA, toute infirmité ou maladie grave me survenant en cours d'assurance. Ceci, dans un délai de trente jours :** la cécité, la surdité, la paralysie, l'épilepsie, les attaques d'apoplexie, le delirium tremens, les troubles mentaux, le diabète et toutes les maladies ou infirmités aggravant dans une mesure similaire les risques d'accidents ou leurs conséquences)

Règlement Général pour la Protection des Données, en abrégé R.G.P.D.

Attention, il faut cocher les 3 cases pour que ce formulaire soit valide !

☐	Je sollicite, en même temps que ma licence, la qualité de membre adhérent de l'asbl ASAF, dont je m'engage à respecter les statuts et le règlement d'ordre intérieur.
☐	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be
☐	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon affiliation nulle et non avenue.

Attestation de non-contre-indication à la pratique du sport automobile, à compléter

J'atteste sur l'honneur être **apte à la pratique du sport automobile** et ne présenter aucune contre-indication à la pratique du(des)dit(s) sport(s), en tant que pilote

Signature du demandeur précédée de la mention **"lu et approuvé"** :

Fait à le/...../2026

Réservé au Commissaire Sportif	Date :	N° de Licence :	Signature du Commissaire Sportif Pour autant que l'attestation d'aptitude, ci-dessus, soit signée.
--------------------------------	--------	-----------------	---